Diluant Nettoyant 54

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 3.0 Date de version : 28/08/2017 Langue : FR

SECTION 1: Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Diluant Nettoyant 54.
N° d'article (utilisateur)	:	SM60392.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solvant.

Utilisations identifiées	:	Nettoyage du matériel d'application de peintures.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

CARROSS
16 rue de Serrières
69540 IRIGNY
FRANCE
Téléphone : 01.60.27.20.19
Fax : 01.83.64.85.94

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)	
Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement	**Danger**
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Mises en garde - Généralités	-

Mises en garde - Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P264 - Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mises en garde - Réponse	P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Mises en garde - Stockage	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu et son récipient selon la réglementation locale et nationale.

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
ethyl acetate N°CAS:141-78-6 N°EC:205-500-4 N°IDX:607-022-00-5	20.0% ≤C≤ 35.0%	Flam. Liq. 2 : H225 STOT SE 3 : H336 Eye Irrit. 2 : H319	-	[1]
xylene N°CAS:1330-20-7 N°EC:215-535-7 N°IDX:601-022-00-9	C≤ 12.0%	Flam. Liq. 3 : H226 Skin Irrit. 2 : H315 Acute Tox. 4 : H332 Acute Tox. 4 : H312		[1]
acetone N°CAS:67-64-1 N°EC:200-662-2 N°IDX:606-001-00-8	2.5% ≤C≤ 5.0%	Eye Irrit. 2 : H319 Flam. Liq. 2 : H225 STOT SE 3 : H336	-	[1]
butanone N°CAS:78-93-3 N°EC:201-159-0 N°IDX:606-002-00-3	2.5% ≤C≤ 5.0%	Flam. Liq. 2 : H225 Eye Irrit. 2 : H319 STOT SE 3 : H336	-	[1]
4-methylpentan-2-one N°CAS:108-10-1 N°EC:203-550-1 N°IDX:606-004-00-4	1.0% ≤C≤ 2.5%	Flam. Liq. 2 : H225 Eye Irrit. 2 : H319 STOT SE 3 : H335 Acute Tox. 4 : H332	-	[1]
propan-2-ol N°CAS:67-63-0 N°EC:200-661-7 N°IDX:603-117-00-0	1.0% ≤C≤ 2.5%	Eye Irrit. 2 : H319 Flam. Liq. 2 : H225 STOT SE 3 : H336	-	-

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Pas de données disponibles

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. En cas de troubles respiratoires persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
Après contact avec la peau (ou les cheveux)	:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les chaussures. Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent après le lavage.
En cas d'ingestion	:	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Maux de tête, nausées, vomissements et altération de la conscience.
Effets	:	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Ce produit est inflammable. Ne pas pénétrer dans la zone de feu, sans équipement de protection, porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les récipients exposés à la chaleur, par pulvérisation d'eau et enlever les de la zone d'incendie, si cela peut être fait sans risque.

Moyens d'extinction appropriés	:	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent êtres invisibles et plus denses que l'air, elles se répandent sur le sol et s'accumulent sur le sol ou dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). La distance de retour de flamme peut être considérable. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, azote. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Ce produit est inflammable. Ne pas pénétrer dans la zone de feu, sans équipement de protection, porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.4. Informations complémentaires

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner le personnel non concerné dans un endroit sûr, à l'écart de la zone d'écoulement et contre le vent. Porter l'équipement de protection individuelle requis. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues. En cas de déversements importants : risque d'incendie ou d'explosion. Eliminer toute source d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation adéquate. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (par exemple : sable, terre, terre de diatomée ou vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13. Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas d'autres données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures de protection
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général
Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux . Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses, et de quitter le travail, Enlever immédiatement vêtements et chaussures contaminés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.
Précautions pour le stockage en commun
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les consignes d'utilisation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
acetone CAS : 67-64-1 (EU)	1 210	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	500	ppm	
	2 420	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	1 000	ppm	
isobutyl acetate CAS : 110-19-0 (FR)	940	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	200	ppm	
	710	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	150	ppm	
ethyl acetate CAS : 141-78-6 (EU)	734	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	200	ppm	
	1 468	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	400	ppm	
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	9 500	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	5 000	ppm	
	1 900	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	1 000	ppm	
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (FR)	980	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	400	ppm	
butanone CAS : 78-93-3 (EU)	600	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	200	ppm	
	900	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	300	ppm	
4-methylpentan-2-one CAS : 108-10-1 (EU)	83	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	20	ppm	
	208	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	50	ppm	
xylene CAS : 1330-20-7 (EU)	221	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
	50	ppm	
	442	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
	100	ppm	

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Porter des lunettes de protection approuvées.

Protection de la peau : Protection des mains: Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. ex : butyl-caoutchouc. Les gants de protection doivent être remplacés avant l'apparition des premières traces d'usure.

Protection respiratoire	:	Remarque: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. Protection du corps: Porter un tablier en caoutchouc. Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Remarque: Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres. Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Solvantée
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
PH :	Non concerné
Point de fusion/point de congélation :	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	90 °C
Point d'éclair :	>= -9,8 °C
Taux d'évaporation :	
Inflammabilité :	Très inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	
Densité de vapeur :	
Densité relative :	0.83 g/cm^3
Solubilité(s) :	partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol / eau (journal KOC) :	
Température d'auto-inflammabilité :	
Température de décomposition :	
Viscosité :	
Propriétés explosives :	
Propriétés comburantes :	

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes et des étincelles. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des gaz nocifs (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) peuvent se produire.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur les Substances

Substance	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
acetone N°CAS: 67-64-1	5800 mg/kg Rat OECD 401	> 15800 mg/kg Rat	76 mg/l (vapeurs) 4 heures
butanone N°CAS: 78-93-3	>2193mg/kg rat	>5000 mg/kg lapin	34 mg/l 4h rat
ethyl acetate N°CAS: 141-78-6	4934 mg/kg lapin	>20000 mg/kg lapin	> 22.5mg/l 6h rat
isobutyl acetate CAS: 110-19-0	4763 mg/kg lapin		
ethanol N°CAS: 64-17-5	>2000mg/kg rat	>2000 mg/kg lapin	> 20 mg/l 4h rat (vapeurs)
xylene N°CAS: 1330-20-7	3523 mg/kg Rat	12126 mg/kg Lapin	27124 mg/m^3 Rat
propan-2-ol N°CAS: 67-63-0	5840 mg/kg rat (OCDS 401)	13900 mg/kg lapin (OECD 402	> 25 mg/l 6h (vapeurs) rat
4-methylpentan-2-one N°CAS:108-10-1	2080 mg/kg rat OCDE 401	2000 mg/kg rat OCDE 402	8,2 – 16,4 mg/l OCDE 403

L'ingestion peut provoquer des douleurs à l'estomac, des nausées, des vomissements.

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Effet irritant – Peut entraîner des rougeurs et des douleurs oculaires.

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

11.7. STOT RE

Données sur le mélange

Peut irriter les yeux ou la peau. Peux provoquer somnolence ou vertiges.

11.8. STOT SE

Données sur le mélange

Peut irriter les voies respiratoires.

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Ce produit n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme reprotoxique.

11.11. Genotoxicity

Données sur le mélange

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme mutagène.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique court terme - Données sur les Substances

Substance	CL50 Poissons	CE50 Daphnia Magna	CE50 Algue
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatics N°EC: 918-481-9	> 1000 mg/l 96h Onchorhynchus mykiss	> 1000 mg/l 48h	> 1000 mg/l Sceneredesmus subspicatus
acetone N°CAS: 67-64-1	5540 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss >100 mg/l/96h Pimephales promelas	8800 mg/l/48h	1000 mg/l boue activée
butanone N°CAS: 78-93-3	2990 mg/l 96h Pimephales promelas	5091 mg/l 48 h	CE50 1972 mg/l 72h Pseudokirchneriella subcapitata
ethyl acetate N°CAS: 141-78-6	230 mg/l 96h Pimephales promelas	165 mg/l 48h	CL50 5600 mg/l 48h Desmodesmus subsipicatus
isobutyl acetate CAS: 110-19-0	Pas d'informations disponibles		
ethanol N°CAS: 64-17-5	15300 mg/l 96h Pimephales promelas 11200 mg/l 24h Salmo gairdneri	> 10000 mg/l 48h	CE50 275mg/l 3j Chlorella vulgaris
xylene N°CAS: 1330-20-7	21 mg/l/96h Pimephales promelas	1-5 mg/l/48h	CI50 : 3-5 mg/l/72h Selenastrum subspicatus
propan-2-ol N°CAS: 67-63-0	9640 mg/l 96h Pimephales promelas	9714 mg/l 24h	CE50 >100 mg/l 72h Scenedesmus subspicatus
4-methylpentan-2-one N°CAS:108-10-1	>179 mg/l 96h Danio rerio (poisson zèbre)	> 200 mg/l 48h	> 146 mg/l 7j Lemna gibba

Données sur le mélange

Les composants du produits ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement de déversements majeurs ou fréquents.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est partiellement soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique PBT ou très persistant à fort potentiel de bioacculation vPvB selon les critères UE en vigueur. .

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages
Codes déchet: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.
Propriétés qui rendent les déchets dangereux: Liquide et vapeurs très inflammables.
Produit: Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
Emballage: Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Les emballages vides peuvent contenir des vapeur inflammables ou explosives. Ne pas brûler les bidons vides ni les exposer au chalumeau. Ils doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR / RID)	Transport fluvial (AND)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIERES APPARENTÉES AUX PEINTURES (ETHANOL, ETHYL ACETATE)			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	NON	NON	NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

Code de Restriction Tunnel : (D/E).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : CLP : Harmonised classification and labelling of hazardous substances

Substance	CAS	EC
4-methylpentan-2-one	108-10-1	203-550-1
xylene	1330-20-7	215-535-7
ethanol	64-17-5	200-578-6
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7
acetone	67-64-1	200-662-2
butanone	78-93-3	201-159-0
isobutyl acetate	110-19-0	203-745-1
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour certaines substances de ce mélange..

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 15/06/2015
Date de version : 28/08/2017
Date d'impression : 29/08/2017

16.1. Indication des changements

Changement de Logiciel de Rédaction des FDS.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. CLP: Classification, étiquetage et emballage. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne. VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Cette fiche de données de sécurité a été établie en reprenant les données des fiches de sécurité en provenance de nos fournisseurs en amont.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.